

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 juillet 2018
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 23 juillet 2018, adressée au Secrétaire général
et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de la Grèce auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Comme suite à la lettre conjointe du 12 juillet 2018, signée par le Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne, Christoph Heusgen, et le Représentant permanent de la République de Turquie, Feridun H. Sinirlioğlu, au nom de 40 États Membres ([S/2018/700](#)), j'ai l'honneur de vous informer de la volonté de la Grèce d'être considérée comme faisant partie des pays qui ont agréé cette initiative.

La Grèce n'a cessé de se dire préoccupée, en diverses occasions, des conséquences graves de l'application de la loi n° 10 sur les droits de propriété de nombreux Syriens déplacés, qui rend très difficile le retour de ces derniers dans leur pays d'origine.

En conséquence, nous tenons à nous associer à la demande qui a été faite que les droits de millions de Syriens soient protégés et défendus, dans le cadre du processus politique conduit par l'Organisation des Nations Unies et conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, pour leur assurer un futur prospère dans leur nouveau foyer.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir communiquer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de la République hellénique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Maria Theofili

